

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 août 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le dix-huit août à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 09

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, PAPOZ Aurélie, BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : Excusés : RAMBAUD Christophe pouvoir à MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, 13/08/2026 ROSSAT-MIGNOD Florian.

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Délibération 2026-08D05 – Environnement – charte territoriale Montagne Zéro Déchet 2026-2029

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre démarche Flocon Vert et de l'objectif national « zéro déchet sauvage en montagne à l'horizon 2030 », une charte a été signée par la commune le 22 décembre 2023 afin de définir un plan d'actions pour une durée de 3 ans.

Cette charte arrivant à échéance, il convient de prendre le relais de l'engagement signé en 2023 avec une nouvelle charte réunissant les communes de Crest-Voland et de Cohennoz, la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz et l'Office de tourisme intercommunal du Val d'Arly autour de neuf engagements communs.

Madame Sophie Anne SMILEVITCH, 3^{ème} adjointe au maire, porte à la connaissance de l'assemblée le projet de la charte territoriale Montagne Zéro Déchet 2026-2029 comprenant les engagements communs et les annexes propres à chaque structure.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la charte territoriale Montagne Zéro Déchet 2026-2029, et son annexe relative aux engagements de Crest-Voland ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ces documents et à accomplir les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le secrétaire
Florent BOURGEOIS-ROMAIN



Le Maire
Benjamin GARDET

